

**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

COLLÈGE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

RENTRÉE 2021



ENSEMBLE SCOLAIRE MARIE DE GALILÉE



Présentation

ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE
ÉCOLE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
ÉCOLE SAINTE MARIE

COLLÈGE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
COLLÈGE SAINTE MARIE

LYCÉE PROFESSIONNEL NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
LYCÉE BEAU JARDIN

Le collège fait partie d'un ensemble scolaire qui comprend l'école Ste-Thérèse à Raon-l'Étape, l'Institution Notre Dame de la Providence (école, collège et Lycée Professionnel), le Lycée Beau Jardin et l'institution Ste-Marie (école et collège) à Saint-Dié-des-Vosges.

Historique



En 1784, le chanoine RAULIN, ami du Bienheureux Père Jean Martin Moÿe (fondateur de la congrégation des sœurs de la Providence) fonde une école à Saint-Dié, faubourg Saint-Martin qui compte 150 filles qui sera fermée à la Révolution Française.

Réouverture en 1817, Soeur Victoire dirige cette école pendant un demi-siècle et compte 130 élèves – construction d'un internat et de la chapelle actuelle.

En 2004, après 220 ans de présence, les Sœurs de la Providence, confient la tutelle à la Direction Diocésaine (sans tutelle, il ne peut pas y avoir d'établissement scolaire privé). le 01 Janvier 2013, les établissements Diocésains du bassin de Saint-Dié (Ecole Sainte-Thérèse de Raon-L'étape, l'Institution Notre Dame de la Providence et le Lycée Beau-Jardin) fusionnent pour former l'ensemble scolaire du Val de Galilée.

Le 01 janvier 2018, les établissements de l'OGEC du Val de Galilée et l'institution Sainte Marie ont fusionné pour ne créer qu'un ensemble scolaire : Marie de Galilée.

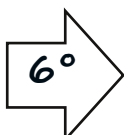
LE COLLÈGE

HORAIRES : 08H05 - 12H00 ET 13H25 - 16H20 LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS
08H05 - 12H00 LES MERCREDIS MATINS

ENTRÉE DES ÉLÈVES :
RUE DE LA GARE

1 HEURE D'ÉTUDE SURVEILLÉE GRATUITE DE 16H20 À 17H15
(POUR LES PARENTS QUI LE SOUHAITENT, LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDI)

Cycle de consolidation



ANGLAIS OBLIGATOIRE



Possibilité d'intégrer une section sportive scolaire avec l'option APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h / semaine

Cycle des approfondissements



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire)

LV2 : Allemand ou Espagnol

Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h / semaine

Option "Langues et Cultures de l'Antiquité" supplémentaire possible (1h/semaine)



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire)

LV2 : Allemand ou Espagnol

Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h / semaine



Option "Langues et Cultures de l'Antiquité" supplémentaire possible (2h/semaine)



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire)

LV2 : Allemand ou Espagnol

Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h / semaine



Option "Langues et Cultures de l'Antiquité" supplémentaire possible (2h/semaine)

**1 SEMAINE DE STAGE DE DÉCOUVERTE EN
ENTREPRISE OBLIGATOIRE**



Une **circulaire de rentrée** vous sera transmise par courrier mi juillet afin de vous transmettre les informations nécessaires sur la rentrée des classes, liste des fournitures scolaires, information sur les propositions et actions pastorales ou encore fiches de renseignements médicaux.

Une réunion d'information de rentrée avec les parents, animée par les professeurs principaux des classes se déroulera en début d'année.

La remise des manuels scolaires s'effectue fin août dans notre établissement contre un chèque de caution de 80€ (40€ pour les ULIS).

Le téléphone portable

La loi interdit l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement connecté (tablette, montre connectée, etc...) par un élève pendant les activités liées à l'enseignement dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement scolaire, sauf pour usages pédagogiques.

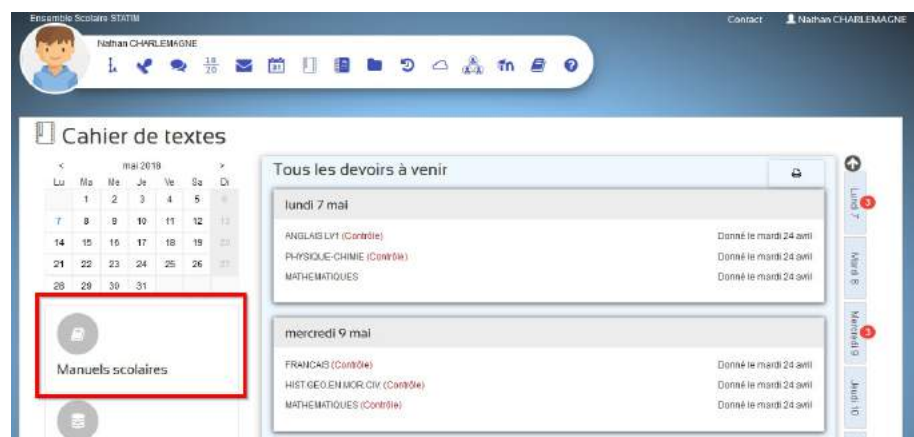


Ecole Directe

Ecole Directe est un logiciel utilisé par les établissements scolaires. Son rôle est désormais primordial car il condense le carnet de correspondance classique et le carnet de notes.

Les familles peuvent voir en temps réel le nombre de **retards** et d'**absences**, ainsi que les éventuelles **retenues**, convocations de parents, circulaires d'information, carnet de notes ou encore les **changements d'emploi du temps**.

Pour les parents, **tout est transparent**. Ils n'ont pas accès aux mêmes niveaux d'information : **factures**, assiduité à la cantine etc...



Site Internet : <https://www.ecoledirecte.com/>

Connexion : un identifiant et un mot de passe provisoire vous seront transmis en début d'année (à changer dès la 1^{ère} connexion).

A noter : les parents et l'enfant possèdent chacun un compte différent.

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRE

Activités sportives

Comme tous les ans les élèves auront la possibilité de pratiquer les activités sportives au sein de l'Association Sportive (U.N.S.S.)

Ces activités sont proposées en fonction de la demande des élèves telles que :
Futsal, basket, art du cirque, badminton, escalade, etc.



Activités culturelles

Divers clubs sont mis en place à chaque rentrée selon les demandes des élèves : guitare, chorale, échecs, permettant à chacun d'exprimer ses dons et ses talents.

Divers voyages linguistiques, pédagogiques sont proposés comme l'Angleterre, le Futuroscope, Stuttgart...



Pastorale et catéchèse

Le collège est un établissement catholique d'enseignement relevant du Diocèse de Saint-Dié.

Des groupes de solidarité, de réflexion-discussion, d'aumônerie, de catéchèse ou encore artistiques seront proposés à tous les volontaires.

Les 6^{ème} auront la possibilité de se préparer en équipe à la Profession de Foi, qui sera célébrée au printemps.

Les élèves pourront également se préparer aux sacrements, tel que la préparation à la première communion (eucharistie) ou la confirmation pour 3^{ème}.



COÛT DE LA SCOLARITÉ 2020 / 2021

EXTERNE

Contribution familiale (374,80 €)
Fournitures et cotisation (70 €)

444.80€/an

DEMI-PENSIONNAIRE

Contribution familiale (374,80 €)
Fournitures et cotisation (70 €)
Quatre repas/semaine (850 €)

1294.80€/an

Attention : d'autres frais peuvent s'ajouter (bus piscine, fichiers collège,...)

Une réduction sur la contribution familiale est accordée dès le deuxième enfant à l'Ensemble Scolaire Marie de Galilée (remise sur la contribution familiale du plus jeune) :

Si vous avez 2 enfants : remise de 10 % sur la contribution familiale du 2ème enfant,
Si vous avez 3 enfants : remise de 15 % sur la contribution familiale du 3ème enfant,
Si vous avez 4 enfants : remise de 20 % sur la contribution familiale du 4ème enfant.
Si vous avez 5 enfants et plus : remise de 30 % sur la contribution familiale du 4ème enfant.

POUR LES ÉLÈVES EN DISPOSITIF ULIS :

EXTERNE

Contribution familiale (non facturé)
Fournitures et cotisation (non facturé)

NON FACTURÉ

DEMI-PENSIONNAIRE

Contribution familiale (non facturé)
Fournitures et cotisation (non facturé)
Quatre repas/semaine

650€/an

PRIX DU TICKET DE CANTINE = 6,35 €
(EN VENTE À L'ACCUEIL)



Bourse de collège

La bourse de collège est une aide financière versée au responsable assumant la charge financière d'un collégien. Cette prestation est destinée à favoriser la scolarité des élèves et permettre aux familles percevant des ressources modestes, d'assumer certains frais liés à la scolarité de leur enfant.

Le versement de la bourse de collège est basé sur plusieurs conditions dont les ressources du foyer et le nombre d'enfants à charge. La demande de bourse de collège peut être effectuée dès le premier jour de la rentrée scolaire et doit être réalisée avant le 15 octobre 2021 en déposant le dossier papier à l'accueil de notre établissement.



**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES
DE LA PROVIDENCE
14 RUE PASTEUR
88100 SAINT-DIE**

L'association des Parents d'Elèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) représente les parents de l'établissement à tous les niveaux des instances de l'enseignement catholique. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement.

L'adhésion volontaire annuelle est notée sur la facture pour un montant de 17,50 € (une seule cotisation par famille même avec plusieurs enfants scolarisés).

Elle permet de bénéficier de réductions lors des sorties pédagogiques, de participer à l'achat de matériel scolaire pour le bien-être de vos enfants et de recevoir la revue « famille éducation ».

Différentes manifestations auront lieu pendant l'année scolaire ce qui permettra de financer partiellement certains projets, réduisant ainsi les coûts demandés aux familles.



Contacts

Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire OGEC Marie de Galilée

Gérard Antoine MASSONI - e-mail : prodie2@scolalor.net

Directeur du Collège Notre Dame de la Providence

Denis COLIN - e-mail : denis.colin@ac-nancy-metz.fr

Directrice de l'Ecole Notre Dame de la Providence

Stéphanie MULLER - e-mail : prodie1@scolalor.net

Services communs Ecole – Collège – Lycée Professionnel

par courrier : 14 rue Pasteur 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

par mail : contactprovidence88@gmail.com

par téléphone : Accueil 03 29 56 17 77
Vie Scolaire 03 29 56 96 63
Secrétariat 03 29 56 96 58
Economat 03 29 56 96 57
Ecole 03 29 56 62 41

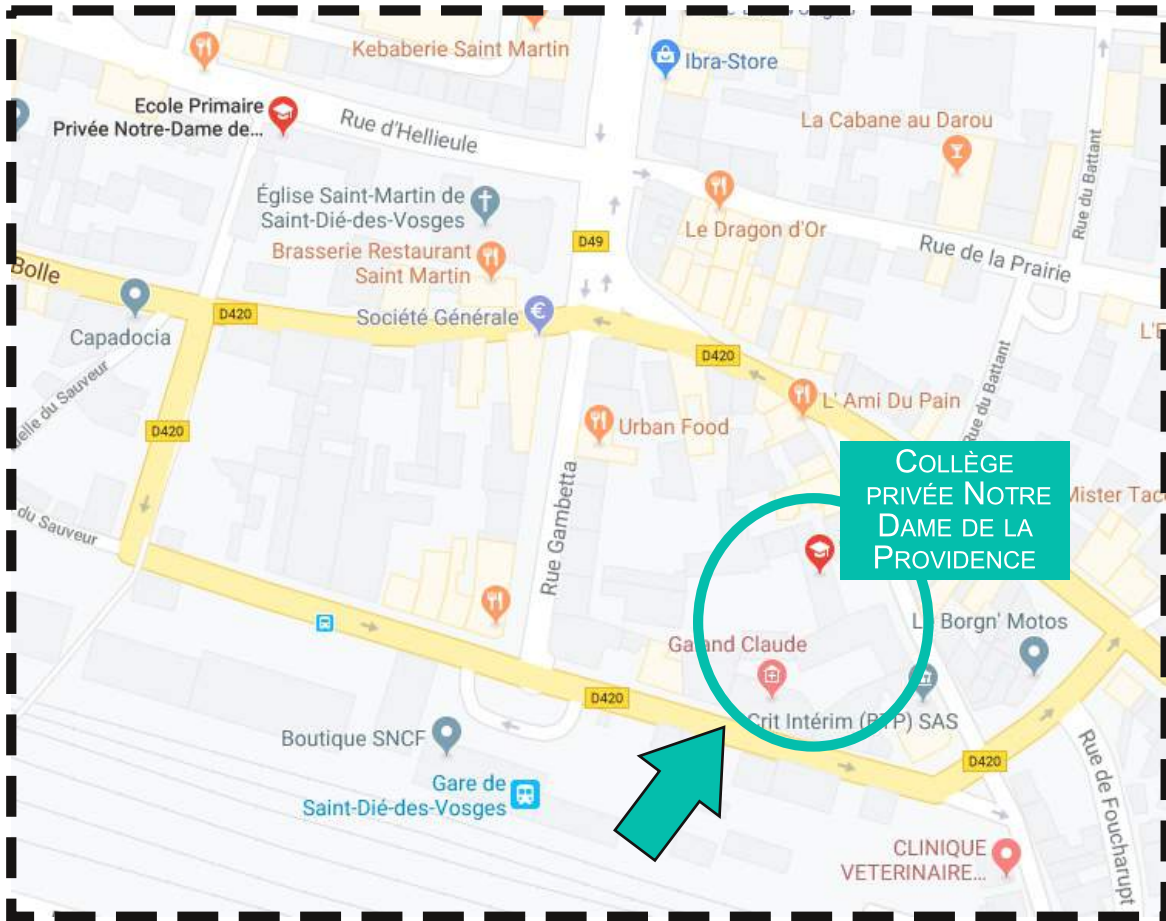
Site Internet :

www.institution-la-providence.fr



Page Facebook :

LaProvidence-StDie



14, Rue Pasteur
88100 SAINT DIE DES VOSGES
Tel : 03.29.56.17.77
e-mail : contactprovidence88@gmail.com
www.institution-la-providence.fr
Facebook : LaProvidence StDie

